

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-034

LE PRESIDENT,

Objet :

**Marché d'investigations
géotechniques préalables à la
réhabilitation du système
d'endiguement de Saint Cyr de
Favières**

**Avenant n°1 - Titulaire :
GEOTECH**

Vu l'arrêté inter préfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-098 du Comité syndical du 17 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu les dispositions des articles L.2194-1 6° et R.2194-8 du Code de la Commande Publique portant sur les modifications de faible montant des marchés publics ;

Considérant que Roannaise de l'Eau a conclu un marché d'investigations géotechniques préalable à la réhabilitation du système d'endiguement de Saint Cyr de Favières avec la société GEOTECH, pour une durée de 2.5 mois, qui a été notifié le 2 octobre 2025 ;

Considérant qu'il convient de procéder à une modification non-substantielle suite à une erreur d'estimation des surfaces règlementaires nécessaires pour la sécurisation et la réalisation des sondages, en revoyant le volume initialement prévu ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'approuver l'avenant n°1 avec l'entreprise GEOTECH titulaire du marché d'investigations géotechniques préalables à la réhabilitation du système d'endiguement de Saint Cyr de Favières ;

2°) de préciser que l'avenant a pour objet d'augmenter le montant initial du marché de 1 375.00 € HT, portant le montant du marché à la somme de 13 850.00 € HT ;

3°) de préciser que les dépenses seront inscrites au budget concerné ;

Roanne, le 5 mars 2026

Le Président,



Daniel FRECHET

Roanne, le 5 mars 2026

Le Président

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1 ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Syndicat Roannaise de l'Eau

63 rue Jean Jaurès

CS 30215

42 313 ROANNE



B - Identification du titulaire du marché public

GEOTEC SAS

9, Boulevard de l'Europe

21 800 QUETIGNY LES DIJON

SIRET : 778 196 501 00028

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché d'investigations géotechniques préalables à la réhabilitation du système d'endiguement de L'Hôpital s/ Rhins

■ Date de la notification du marché public : **2/10/2025**

■ Durée d'exécution du marché public : **2.5 mois**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 475.00 €
- Montant TTC : 14 970.00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Selon l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, il convient de procéder à une modification non substantielle du marché.

En effet, suite à une erreur d'estimation des surfaces règlementaires nécessaires pour la sécurisation et la réalisation des sondages, il convient de revoir le volume initialement prévu (2 m²) par une nouvelle estimation (75 m²).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

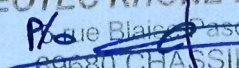
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 1 375.00 €
- Montant TTC : + 1 650.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +11,02%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 13 850.00 €
- Montant TTC : 16 620,00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
KEIFLIN François Aménageur	Chamieu le 3 mars 2026	 P. Blaise 00680 CHASSIEU Tél. : 04 72 78 46 50 SIREN 778 196 501

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**Le Président
D. FRECHET**

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

